

**Procès-verbal / Compte-rendu
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 26 mars 2018
A 18h30
en Mairie**

Séance n° 03

Le Maire certifie que :

- La convocation a été affichée le 21 mars 2018
- Le compte-rendu est affiché le 30 mars 2018
- Le nombre des membres en exercice est de : 13

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHAFFOIS s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Raymond PERRIN, Maire.

En présence de : Raymond PERRIN, Bernard VUITTENEZ, Philippe TRUCHE, Gaëlle GOFFREDO, Nicolas BARBE, Frédéric PREVALET, Estelle TAILLARD, Julien MAIRE, Pascal MINARY, Christiane LACROIX, Christophe PETIT (Arrivée à 18h47), Joël PERRIN.

Absent(s): Peggy LONCHAMPT

Gaëlle GOFFREDO a été élue Secrétaire de séance.

Ordre du Jour : Séance n° 03-2018

* Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2018

- 1 - Budget Eau
 - a) Présentation et vote du compte administratif 2017
 - b) Compte de gestion du Trésorier
 - c) Affectation du résultat d'exploitation
 - d) Présentation et vote du budget supplémentaire 2018
- 2 - Budget Bois
 - a) Présentation et vote du compte administratif 2017
 - b) Compte de gestion du Trésorier
 - c) Présentation et vote du budget supplémentaire 2018
- 3 - Budget Caveaux
 - a) Présentation et vote du compte administratif 2017
 - b) Compte de gestion du Trésorier
 - c) Présentation et vote du budget supplémentaire 2018
- 4 - Budget Commune
 - a) Présentation et vote du compte administratif 2017
 - b) Compte de gestion du Trésorier
 - c) Fixation des taux des taxes locales
 - d) Subventions 2018 aux Associations
 - e) Présentation et vote du budget supplémentaire 2018
- 5 - Accueil périscolaire - Compte de résultat ADMR 2017 et Budget Prévisionnel 2018
- 6 - Accueil périscolaire - Participation financière de la commune à l'ADMR
- 7 - Accueil périscolaire - Mise à disposition des locaux
- 8 - Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
- 9 - Questions diverses

Le Président de séance ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Gaëlle GOFFREDO Secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite le procès verbal du Conseil Municipal du 26 février 2018 au vote.
Le compte rendu du 26 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Séance n°03 – Affaire n°01a

Présents : 12 puis 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Eau - Présentation et vote du compte administratif 2017

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Bernard VUITTENEZ en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Commune.

Le compte administratif 2017 – Budget Eau est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	4 902.65	0	0	123 489.81	4 902.65	123 489.81
Opérations de l'exercice	19 526.37	23 067.55	84 941.36	109 468.25	104 467.73	132 535.80
TOTAUX (1)	24 429.02	23 067.55	84 941.36	232 958.06	109 370.38	256 025.61
Résultats de clôture	-1 361.47		148 016.70		146 655.23	
Restes à réaliser (2)	0	0			0	0
Totaux cumulés (1 + 2)	24 429.02	23 067.55	84 941.36	232 958.06	109 370.38	256 025.61
Résultats définitifs	-1 361.47		148 016.70		146 655.23	

M. Raymond PERRIN se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2017 du budget Commune.

Séance n°03 – Affaire n°01b

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 12

Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Compte de gestion 2017 du Trésorier – Budget Eau

Le Maire présente le compte de gestion 2017 – Budget Eau - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°03 – Affaire n°01c

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 12

Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Affectation résultat 2017 – Budget Eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017, constate qu'au vu des résultats détaillés ci-dessous, il y a lieu de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice (<i>précédé du signe + excédent ou - déficit</i>)	+ 24 526.89
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + excédent ou - déficit)	<u>+ 123 489.81</u>
C - Résultat à affecter = A +B (hors restes à réaliser)	+ 148 016.70
Résultat d'investissement	
D - Solde d'exécution d'investissement D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	- 1 361.47
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + excédent ou - déficit)	0

Besoin de financement = F	= D + E	1 361.47
<hr/>		
Affectation = C	= G + H	
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		1 361.47
H - Report en fonctionnement R002		
<hr/>		
Excédent reporté D002		146 655.23

Séance n°03 – Affaire n°01d

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 12

Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Présentation et vote du budget supplémentaire 2018 : EAU

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose que le budget supplémentaire 2018, budget d'ajustements et de reports, intègre les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le budget supplémentaire EAU 2018 comme suit :

Eau	Dépenses			Recettes		
	BP 2018	BS 2018	BP + BS 2018	BP 2018	BS 2018	BP + BS 2018
Fonctionnement	105 491.00	66 896.00	172 387.00	105 491.00	144 007.00	249 498.00
Investissement	16 982.00	38 714.00	55 696.00	16 982.00	43 258.00	60 240.00
TOTAL	122 473.00	105 610.00	228 083.00	122 473.00	187 265.00	309 738.00

Séance n°03 – Affaire n°02a

Présents : 12 puis 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Bois - Présentation et vote du compte administratif 2017

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Bernard VUITTENEZ en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Commune.

Le compte administratif 2017 – Budget Bois est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	2 607.75	0	0	1 243.47	2 607.75	1 243.47
Opérations de l'exercice	2 941.00	6 507.75	23 206.97	34 134.36	26 147.97	40 642.11
TOTAUX (1)	5 548.75	6 507.75	23 206.97	35 377.83	28 755.72	41 885.58
Résultats de clôture	959.00		12 170.86		13 129.86	
Restes à réaliser (2)	0	0			0	0
Totaux cumulés (1+2)	5 548.75	6 507.75	23 206.97	35 377.83	28 755.72	41 885.58
Résultats définitifs	959.00		12 170.86		13 129.86	

M. Raymond PERRIN se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2017 du budget Commune.

Séance n°03 – Affaire n°02b

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 12

Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Compte de gestion 2017 du Trésorier – Budget Bois

Le Maire présente le compte de gestion 2017 – Budget Bois - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°03 – Affaire n°02c

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 12

Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Présentation et vote du budget supplémentaire 2018 : Bois

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose que le budget supplémentaire 2018, budget d'ajustements et de reports, intègre les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le budget supplémentaire BOIS 2018 comme suit :

Bois	Dépenses			Recettes		
	BP 2018	BS 2018	BP + BS	BP 2018	BS 2018	BP + BS
Fonctionnement	51 500.00	6 545.00	58 045.00	74 500.00	12 170.00	86 670.00
Investissement	17 930.00	5 000.00	22 930.00	17 930.00	5 959.00	23 889.00
TOTAL	69 430.00	11 545.00	80 975.00	92 430.00	18 129.00	110 559.00

Séance n°03 – Affaire n°03a

Présents : 12 puis 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Caveaux - Présentation et vote du compte administratif 2017

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Bernard VUITTENEZ en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Commune.

Le compte administratif 2017 – Budget Caveaux est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	6 770.13	0	0	0	6 770.13	0
Opérations de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX (1)	6 770.13	0	0	0	6 770.13	0
Résultats de clôture	-6 770.13		0		-6 770.13	
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1 + 2)	6 770.13	0	0	0	6 770.13	0
Résultats définitifs	-6 770.13		0		-6 770.13	

M. Raymond PERRIN se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2017 du budget Commune.

Séance n°03 – Affaire n°03b

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 12

Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Compte de gestion 2017 du Trésorier – Budget Caveaux

Le Maire présente le compte de gestion 2017 – Budget Caveaux - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°03 – Affaire n°03c

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 12

Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Présentation et vote du budget supplémentaire 2018 : Caveaux

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose que le budget supplémentaire 2018, budget d'ajustements et de reports, intègre les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le budget supplémentaire CAVEAUX 2018 comme suit :

Caveaux	Dépenses			Recettes		
	BP 2018	BS 2018	BP + BS 2018	BP 2018	BS 2018	BP + BS 2018
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Investissement	6 771.00	0	6 771.00	6 771.00	0	6 771.00
TOTAL	6 771.00	0	6 771.00	6 771.00	0	6 771.00

Commune de CHAFFOIS

Séance n°03 – Affaire n°04a

Présents : 12 puis 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Commune - Présentation et vote du compte administratif 2017

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Bernard VUITTENEZ en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Commune.

Le compte administratif 2017 – Budget Commune est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		141 356.99	0	81 688.24	0	223 045.23
Opérations de l'exercice	164 815.40	78 588.50	492 964.89	583 339.46	657 780.29	661 927.96
TOTAUX (1)	164 815.40	219 945.49	492 964.89	665 027.70	657 780.29	884 973.19
Résultats de clôture	55 130.09		172 062.81		227 192.90	
Restes à réaliser (2)	0	0			0	0
Totaux cumulés (1 + 2)	164 815.40	219 945.49	492 964.89	665 027.70	657 780.29	884 973.19
Résultats définitifs	55 130.09		172 062.81		227 192.90	

M. Raymond PERRIN se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2017 du budget Commune.

Séance n°03 – Affaire n°04b

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 12

Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Compte de gestion 2017 du Trésorier – Budget Commune

Le Maire présente le compte de gestion 2017 - Budget Commune - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°03 – Affaire n°04c

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 12

Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Fixation des taux des taxes locales 2018

Le Maire rappelle que conformément à l'article 1636 B sexies, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières (bâti et non bâti), de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises.

Pour la fixation des taux, le Conseil Municipal a trois possibilités :

1. soit faire une variation proportionnelle des taux ;
2. soit faire une variation différenciée des taux ;
3. soit maintenir les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **d'appliquer une variation proportionnelle de 3 %** aux taux d'imposition selon les modalités suivantes :

Taxes	Bases 2018	Taux 2018	Produits	Imputations
Taxe d'habitation	902 100 €	14.16 %	127 737 €	Compte 73111
Taxe foncière bâti	554 400 €	12.48 %	69 189 €	Compte 73111
Taxe foncière non bâti	70 200 €	14.43%	10 130 €	Compte 73111

- d'inscrire les recettes qui en découlent au BP 2018.

Séance n°03 – Affaire n°04d

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 8

Suffrages exprimés : 12 Contre : 4

Objet : Subventions aux associations – Année 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention des associations pour l'année 2018.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 voix pour, 4 voix contre) décide :

- décide l'octroi des subventions aux associations pour l'année 2018, comme indiqué ci-après :

Associations	Montant
Activités physiques et sportives	280,00 €
Club foot Chaffois (subv° + tonte terrain)	1 350,00 €
Club scrabble Chaffois	180,00 €
Club 3ème âge l'Amitié	533,00 €
Comice Agricole de Pontarlier	100,00 €
La Fraternelle	225,00 €
Anciens combattants	250,00 €
Sports et loisirs Chaffois	225,00 €
Association scolaire école Chaffois (110 élèves x 10€)	1 100,00 €
Association scolaire Classe découverte	3 800,00 €
Comité des fêtes (création)	450,00 €
ADMR - subvention CCAS	630,00 €
Bibliothèque	180,00 €
TOTAL	9 303,00 €

Séance n°03 – Affaire n°04e

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 12

Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Présentation et vote du budget supplémentaire 2018 : Commune

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose que le budget supplémentaire 2018, budget d'ajustements et de reports, intègre les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le budget supplémentaire COMMUNE 2018 comme suit :

Commune	Dépenses			Recettes		
	BP 2018	BS 2018	BP + BS 2018	BP 2018	BS 2018	BP + BS 2018
Fonctionnement	522 289.00	198 149.00	720 438.00	522 289.00	198 149.00	720 438.00
Investissement	216 648.00	126 130.00	342 778.00	216 648.00	126 130.00	342 778.00
TOTAL	738 937.00	324 279.00	1 063 216.00	738 937.00	324 279.00	1 063 216.00

Séance n°03 – Affaire n°05

Présents : 12 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 0 Pour : 12
Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Accueil périscolaire – Compte de résultat ADMR 2017 et budget prévisionnel 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal d'une part le compte de résultat 2017, d'autre part le budget prévisionnel 2018 pour ce qui concerne la gestion de l'accueil périscolaire par l'association ADMR.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver ces documents et de se prononcer sur l'excédent résultant de l'exercice 2017.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vu la réunion du groupe de travail en présence de l'ADMR du 28 février 2018,
- prend connaissance du bilan d'activités de l'année 2017,
- approuve le compte de résultat de l'année 2017, toutefois émet deux réserves :
 - o sur le compte dépenses 6214 prévisionnel (Mise à disposition du personnel) pour le montant de 6 650 € réalisé pour un budget prévisionnel de 320 €
 - o sur le compte recettes 77 (Produits exceptionnels) pour un montant de 991 € qui ne correspond pas au remboursement attendu des charges supplémentaires occasionnées par le travail multi sites (Houtaud - Chaffois) de la directrice du périscolaire de Chaffois.
- décide que l'excédent de 6 324 € sera reversé à la commune,
- approuve le budget prévisionnel présenté par l'ADMR pour 2018

Séance n°03 – Affaire n°06

Présents : 12 Abstention(s) : 0
Pouvoir : 0 Pour : 12
Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Accueil périscolaire – Participation financière de la commune à l'ADMR

Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la mise en place de l'accueil périscolaire, la commune a procédé au versement des aides comme suit :

- Année 2008 : 5 975.00 €)	
- Année 2009 : 15 843.80 €)	
- Année 2010 : 19 099.30 €)	Familles Rurales
- Année 2011 : 40 945.96 €)	
- Année 2012 : 46 419.25 €)	
- Année 2013 : 22 496.12 €)	
- Année 2013 : 15 000.00 €)	ADMR
- Année 2014 : 56 953.67 €)	
- Année 2015 : 53 018.00 €)	
- Année 2016 : 42 480.00 €)	
- Année 2017 : 52 320.00 €)	

L'aide de la CAF à la commune se décline comme suit :

- Année 2008 : 2 315.00 €

Commune de CHAFFOIS

- Année 2009 : 4 629.75 €
- Année 2010 : 19 588.59 €
- Année 2011 : 19 206.29 €
- Année 2012 : 31 659.64 €
- Année 2013 : 6 379.16 €
- Année 2014 : 19 190.73 €
- Année 2015 : 12 420.68 €
- Année 2016 : 9 978.00 €
- Année 2017 : 11 953.68 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☛ décide d'attribuer une participation communale à l'ADMR au titre de l'année 2018 d'un montant total de 51 710 € correspondant aux prestations suivantes :

Périscolaire classique :	32 220.00 €
ALSH Vacances :	16 020.00 €
TAP (ASRE) :	3 470.00 €
	51 710.00 €

- ☛ dit qu'il sera procédé au versement de cette participation selon une périodicité trimestrielle, sur présentation de facture de l'ADMR,
- ☛ dit que la dépense sera imputée en fonctionnement, compte 611.

Séance n°03 – Affaire n°07

Présents : 12 Abstention(s) : 0
 Pouvoir : 0 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Accueil périscolaire – Mise à disposition des locaux

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'accueil périscolaire, géré à compter du 1^{er} septembre 2013 par l'ADMR, nécessite une mise à disposition des locaux communaux situés rue de la Gare.

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 13 avril 2015 et la convention de mise à disposition de locaux communaux pour l'accueil périscolaire signée le 24 avril 2015, qui prévoit une contrepartie financière de 17 008 € pour l'année 2015, étant entendu que « la contrepartie financière pour les années ultérieures sera examinée par l'assemblée ».

Vu le budget prévisionnel présenté par l'ADMR le 28 février 2018 ;

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

décide de mettre à disposition à titre onéreux, les locaux de l'accueil périscolaire situés rue de la Gare à l'ADMR selon les modalités suivantes : 17 220 € au titre de l'année 2018

Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :

- **04/2018** : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée AB 167 – 30 Grande rue
 - **05/2018** : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée AB 299 – Sur Terroir
 - **06/2018** : Déclaration d'intention d'aliéner - Propriété cadastrée AD 78 – 9 Rue de Crêt du Four – AD – 5 Rue du Chanoz
-

Questions diverses :

La séance est levée à 21h11

Le Maire

Raymond PERRIN



Le Secrétaire de séance

Gaëlle GOTTREDO

